
ENJEUX DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU EN GRECE¹

DEUXIEME COLLOQUE INTERNATIONAL DU LM-DP
«SERVICE(S) PUBLIC(S) EN MEDITERRANEE», 19 & 20 OCTOBRE 2017, ATHENES²



Participation à la Table ronde III: L'exemple d'un service public en Méditerranée : l'eau et sa gestion

INTRODUCTION

Mesdames et Messieurs, chers membres du Comité organisateur, chers ami(e)s,

C'est un honneur pour moi de participer à ce prestigieux colloque.

Un colloque dont les travaux semblent confirmer **l'Unité** qui caractérise le Service Public en Méditerranée, en Europe, dans le monde.

Mon intervention sera celle d'un «praticien», liée à mon expérience professionnelle en tant qu'économiste «de terrain», travaillant sur la question des réformes des entreprises de service public en Grèce, à Chypre et en Europe depuis bientôt 15 ans.

¹ Yannis Eustathopoulos <http://eustathopoulos.gr/>

² <http://lm-dp.org/athenes-2017/>

Je vous propose d'aborder ensemble les enjeux du service public en Grèce, qui à mon avis, se rapprochent des enjeux confrontés par d'autres pays aujourd'hui.

Permettez-moi de commencer avec la présentation du contexte qui entoure le service public de l'eau en Grèce en temps de crise, un sujet hautement sensible.

1. LE SERVICE PUBLIC EN GRECE DANS LES ANNEES 2010-2017

Afin de mieux comprendre la question du service public en Grèce, il est impératif de l'aborder dans le contexte politique, économique et social des sept dernières années.

La crise

Rappelons que la crise qui est survenue en Grèce en 2010 a inévitablement frappé les services publics.

A titre d'exemple en 2016, 40% de la population a déclaré rencontrer des difficultés pour payer les factures d'électricité, d'eau, de gaz naturel, etc. selon l'Autorité Hellénique des Statistiques³.

C'est bien une valeur fondamentale du service public, celle de son caractère abordable, qui a donc été remise en cause.

Contradictions et tensions

La crise et le programme d'ajustement structurel mis en place depuis 2010 ont vite déclenché une cascade de tensions, émanant **elles-mêmes de forces et d'objectifs contradictoires** et plus généralement, de réformes souvent élaborées sans consultations et débats préalables, dans un climat d'urgence généralisé.

Permettez-moi chers amis, d'énumérer à titre indicatif certaines de ses profondes contradictions et tensions.

Première contradiction entre:

- (a) l'instrumentalisation du service public en 2012, pour la collecte d'une taxe foncière (sous menace de coupure de la fourniture d'électricité) et
- (b) la mise en place de tarifs sociaux dans ce même secteur, pour lutter contre la pauvreté énergétique.

Deuxième contradiction entre:

- (a) la décision de l'entreprise semi-publique d'eau d'Athènes (EYDAP), de proposer pour la première fois un véritable tarif social de l'eau aux plus démunis et

³ Hellenic Statistical Authority, Material Deprivation and Living Conditions, 2016 SURVEY ON INCOME AND LIVING CONDITIONS

- (b) la décision de son Conseil d' Administration de distribuer aux actionnaires des dividendes jugées trop élevées étant données les exigences sociales et environnementales, les besoins en termes d'investissements, etc.

Troisième contradiction entre:

- (a) la décision de privatiser les entreprises de l'eau dans le cadre du programme d'ajustement et
- (b) la décision du Conseil d' État de maintenir la participation de l'état hellénique dans l'entreprise d'eau d'Athènes, à hauteur d'au moins 51%, afin de maintenir le statut de service public.

Quatrième contradiction/tension entre:

- (a) la profonde nécessité de reformer les entreprises de services publics et
- (b) le refus de toute intervention visant à améliorer l'efficacité économique et sociale des entreprises en question.

Il est également intéressant de souligner, dans ce contexte de contradictions et de tensions, l'adoption d'une loi en 2016, liée à la gestion des entreprises publiques⁴, qui stipule clairement la nécessité de tenir compte des Valeurs Partagées de l'UE concernant les Services d'Intérêt Économique Général du Protocole 26 du TFUE⁵.

2. ENJEUX ET ROLE DU SERVICE PUBLIC DANS LES ANNEES A VENIR: QUEL MODE DE REGULATION?

Pour surmonter ces tensions et ces contradictions, il est nécessaire de penser à l'avenir et à la place du service public de l'eau en Grèce, dans le cadre d'une sortie progressive de la crise.

Cet avenir n'est pas encore clairement perceptible, vacillant entre des options concurrentes comme la privatisation, la marchandisation ou la modernisation du service public et des opérateurs.

Il est ainsi urgent qu'ait lieu une prise de conscience et d'actions de la part des autorités publiques et des parties prenantes du secteur de l'eau visant à:

⁴ "SOEs active in key public service sectors should operate with due regard for the public importance of their activities. Accordingly, their objectives should reflect the EU shared values for SGEIs as described below, to the extent that doing so is complementary to the interest of the company and appropriate to its business model. This will not oblige an SOE to ensure, on its own initiative, the delivery of social or public policy goals related to SGEIs – that remains a role of the State. The EU shared values for SGEIs are: 1. A high level of quality. 2. A high level of safety. 3. A high level of affordability. 4. Equal treatment. 5. Promotion of universal access. 6. Promotion of users' rights".
http://www.hcap.gr/sites/default/files/HCAP/Coordination_Mechanism_final_engl.pdf

⁵ <http://www.actionpublique.eu/attachments/article/40/Etude%20Protocole26-FULL.pdf>

- Renforcer la sécurité juridique du service public de l'eau, à présent encore faible, en envisageant par exemple l'inscription du droit à l'eau dans la prochaine révision constitutionnelle (comme déjà envisagé aujourd'hui)⁶
- Soutenir la mise en place d'une autorité régulatrice ouverte aux parties prenantes, efficace et démocratique, en s'appuyant sur les acquis communautaires des services d'intérêt général (Protocole 26 du TFEU)
- Assurer un management efficient des entreprises publiques, équilibrant les objectifs purement économiques avec les exigences en matière de cohésion sociale et territoriale et les attentes en termes d'innovation.

Plusieurs éléments en cours de réalisation, dont l'énumération dépasse largement le cadre de mon intervention, pourraient contribuer à un nouveau mode de régulation de l'eau en Grèce, un mode répondant aux exigences d'un service public de l'eau digne de ce nom.

Afin d'élargir la discussion, permettez-moi de conclure mon intervention en partageant quelques pistes de réflexion sur le service public de l'eau de l'avenir.

3. SERVICE PUBLIC DE L'EAU DU 21EME SIECLE

Il est à mon avis fondamental d'intégrer toute démarche de renouvellement dans les notions de **mutabilité** et **d'adaptabilité** du service public qui ont été discutées hier.

Sept pistes indicatives sont à explorer:

1. Associer **le droit à l'eau** avec les impératifs environnementaux en optant pour des tarifications et des mesures éco-sociales (à l'instar des pratiques de certains établissements français). Autrement dit promouvoir l'accessibilité par l'usage responsable et la lutte contre le gaspillage, les pertes et les fuites d'eau.
2. Deuxième piste, **«créer des solidarités»** avec la mise en place de tarifs sociaux en faveur des citoyens qui en ont vraiment besoin.
3. **Troisième piste**, assurer la **qualité** du service de l'eau, en investissant dans la recherche, les laboratoires d'analyse, les ressources humaines, les installations de traitement, etc...
4. **Quatrième piste**, assurer la cohésion territoriale:
 - **La Grèce, un pays d'une insularité unique**, doit garantir l'approvisionnement en eau des îles, en investissant par exemple dans des usines de désalinisation, ces dernières pouvant à leur tour être alimentées par des installations d'énergie renouvelable.

⁶ http://www.syntagma-dialogos.gov.gr/?page_id=20111

5. **Cinquièmement**, assurer une gestion efficace de l'eau, ce qui exige d'investir dans le renouvellement des réseaux afin de limiter les fuites et gérer l'eau d'une manière responsable **envers les générations futures**.
6. **Sixièmement**, promouvoir activement une utilisation responsable de l'eau dans les activités productives, surtout agricoles, en créant des partenariats avec les collectivités rurales.
7. **Enfin et surtout**, promouvoir la participation des usagers individuels et collectifs, dans la prise de décisions dans le domaine de l'eau, assurer donc une «régulation d'acteurs» et j'utilise ici l'expression d'un expert du service public de renommée internationale, M. Pierre Bauby.

CONCLUSION

Autant d'enjeux qui légitiment un service public nouveau, répondant à des besoins sociaux urgents et permanents, en Grèce, en Europe, en Méditerranée et ailleurs.

Les échanges et partenariats visant à refonder le service publics sont essentiels – indispensables!

Ce colloque et bien d'autres initiatives, comme le programme de partenariats entre opérateurs publics en Europe « Water Erasmus», s'inscrivent dans cette démarche et cette nécessité: assurer, ensemble, la survie du service public au 21eme siècle par son renouvellement.
